

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Rubrique 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit :

Nom du produit : Réactif de protéines totales FS
Inclus dans le kit : NK061.OPT

Code de produit : R061.OPT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Réactif pour le diagnostic in vitro sur des échantillons humains
Réservé aux professionnels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

The Binding Site Group Ltd
8 Calthorpe Road
Edgbaston
Birmingham
B15 1QT
United Kingdom

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

UK
Technical Services Group
Tél. : + 44 (0)121 456 9500
E-mail : technical.support@bindingsite.com

Rubrique 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Corrosif pour les métaux, Cat. 1
Toxicité chronique pour les organismes aquatiques, Cat. 3
Corrosif pour la peau/les yeux/Cat. 1

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes :



Mention(s) de danger :

- H290** Peut être corrosif pour les métaux
- H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H319** Provoque une sévère irritation des yeux
- H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseil(s) de prudence :

- P234** Conserver uniquement dans le récipient d'origine
- P264** Se laver les mains soigneusement après manipulation
- P273** Éviter le rejet dans l'environnement
- P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
- P332+P313** En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
- P337+P313** Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3 Mentions de danger supplémentaires :

Autres dangers :

Un effet corrosif ne peut être exclu sur la base de la valeur du pH.

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Solution aqueuse

Substances dangereuses :

Composant	Numéro CAS	EINECS No.	Classification	Conc. %
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	Met. Corr. 1; H290. Skin Corr. 1A; H314.	0,5 - 2 %
Iodate de potassium	7681-11-0	231-659-4	Acute Tox. 4; H302. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319.	< 2 %
Cuivre sulfate-5-hydrate	7758-99-8	231-847-6	Acute Tox. 4; H302. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410.	< 1 %

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

- Yeux : Rincer les yeux sans délai et abondamment à l'eau pendant 10 à 15 minutes tout en tenant les paupières écartées. Consulter ensuite un ophtalmologiste sans délai.
- Peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
Couvrir d'un pansement stérile afin de prévenir toute infection. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir. Risque de perforation !
Ne pas essayer de neutraliser. Consulter un médecin.
- Inhalation : Transporter la victime à l'air frais, la mettre au repos et desserrer ses vêtements au besoin. Consulter un médecin en cas de problème.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

- En cas d'ingestion : d'irritant à corrosif.
- En cas de contact avec la peau : provoque une irritation cutanée.
- En cas de contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Le produit est incombustible. Il convient dès lors de sélectionner les matières d'extinction selon l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Tout incendie dans les environs immédiats peut induire la formation de vapeurs dangereuses.
En cas d'incendie, les composés suivants peuvent être générés au moment de l'évaporation de l'eau. Composés du sodium, oxyde de cuivre, iodure d'hydrogène, oxydes de soufre, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

En cas d'incendies avoisinants : Porter un appareil respiratoire autonome.
Informations complémentaires : Code Hazchem : 2R

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence :

The Binding Site Group Ltd FDS

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Porter un équipement de protection approprié. Fournir une ventilation adéquate.

6.2 Procédures d'urgence :

Ne pas laisser contaminer les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Diluer avec beaucoup d'eau.

Enlever à l'aide d'un matériau absorbant, comme du sable, de la terre siliceuse, un liant universel ou acide.

Conserver dans des récipients fermés spéciaux et éliminer selon l'ordonnance. Nettoyage final.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Se reporter également aux rubriques 8 et 13.

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Fournir une ventilation et une aspiration locale adéquates au besoin.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Porter un équipement de protection approprié.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Garder les récipients hermétiquement fermés, à une température comprise entre +2 °C et +25 °C. Protéger de la lumière. Matériels non compatibles : métaux, métaux légers.

Ne pas stocker avec des composés d'ammonium ou des acides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Aucune information disponible

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Numéro CAS	Désignation	Type	Valeur limite
1310-73-2	Hydroxyde de sodium	Grande-Bretagne : WEL-STEL Irlande : 15 minutes	2 mg/m ³ 2 mg/m ³
7758-99-8	Cuivre sulfate-5-hydrate	Grande-Bretagne : WEL-STEL Grande-Bretagne : WEL-TWA Grande-Bretagne : WEL-TWA	Poussières et brouillard calculés en tant que Cu 0,2 mg/m ³ fumée 1 mg/m ³ Poussières et brouillard calculés en tant que Cu 2 mg/m ³ Poussières et brouillard calculés en tant que Cu

		Irlande : 15 minutes	0,2 mg/m ³ fumée 1 mg/m ³ Poussières et brouillard calculés en tant que Cu
		Irlande : 8 heures	
		Irlande : 8 heures	

8.2 Contrôles techniques appropriés :

En cas de formation d'aérosols et de vapeurs : éliminer par aspiration.

Équipement de protection individuelle :

Contrôles de l'exposition au travail

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée chaque fois que les niveaux WEL ont été dépassés.

Utiliser le type de filtre (P2/P3) selon la norme EN 14387.

Protection des mains : Gants de protection selon la norme EN 374.

Matière des gants : Caoutchouc nitrile - Épaisseur : 0,11 mm.

Délai de rupture : >480 min.

Respecter les instructions du fabricant des gants relatives à la pénétrabilité et au délai de rupture.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques selon la norme EN 166.

Protection corporelle : Porter un vêtement de protection approprié.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

- a) Aspect: Forme : Liquide
- b) Odeur: Couleur : Bleu, clair
- c) Seuil olfactif: Inodore
- d) pH : Aucune information disponible
- e) Point de fusion/point de congélation: Aucune information disponible
- f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Aucune information disponible
- g) Point d'éclair: Non combustible
- h) Taux d'évaporation: Aucune information disponible
- i) Inflammabilité (solide/gaz) Aucune information disponible
- j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : Aucune information disponible
- k) Pression de vapeur: Aucune information disponible
- l) Densité de vapeur: Aucune information disponible
- m) Densité relative: à 20 °C : 1,0454 g/ml
- n) Solubilité(s): à 20 °C : Totalement miscible
- o) Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune information disponible
- p) Température d'auto-inflammabilité: Aucune information disponible
- q) Température de décomposition: Aucune information disponible
- r) Viscosité: Aucune information disponible
- s) Propriétés explosives: Aucune information disponible
- t) Propriétés comburantes: Aucune information disponible

9.2 Autres données :

Aucune information disponible

Rubrique 10 Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité :

Réaction violente en présence de métaux et de métaux légers. Formation d'hydrogène !

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Réaction en présence de composés d'ammonium : Formation d'ammoniaque.

10.4 Conditions à éviter :

Tenir à l'écart de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles :

Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux :

En cas d'incendie, les composés suivants peuvent être générés au moment de l'évaporation de l'eau. Composés du sodium, oxyde de cuivre, iodure d'hydrogène, oxydes de soufre, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique : Aucune information disponible

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Les déclarations se basent sur les propriétés des composants individuels. Aucune information toxicologique n'est disponible concernant le produit en tant que tel.

Toxicité aiguë :

Toxicité aiguë (voie orale) : Absence de données.

Toxicité aiguë (voie cutanée) : Absence de données.

Toxicité aiguë (par inhalation) : Absence de données.

a) **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Irrit. cutanée 2 ; H315 = Provoque une irritation cutanée.

b) **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Irrit. pour les yeux 2 ; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

c) **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Absence de données.

d) **Toxicité pour la reproduction** : Absence de données.

e) **Cancérogénicité** : Absence de données.

- f) **Mutagénicité sur les cellules germinales :** Absence de données.
- g) **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :**
Absence de données.
- h) **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :**
Absence de données.
- i) **Danger par aspiration :** Absence de données.
- j) **Informations complémentaires :** Un effet corrosif ne peut être exclu sur la base de la valeur du pH

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Effets nocifs sur les organismes aquatiques par modification de la valeur du pH.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Aucune information disponible

12.6 Autres effets néfastes :

Ne pas laisser contaminer les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts.

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Produit

Sels solides et solutions contenant des métaux lourds.

Des preuves de l'élimination doivent être fournies.

Recommendation : Déchets spéciaux. Mettre au rebut conformément à la législation en vigueur.

Emballage contaminé

Mettre au rebut conformément à la législation en vigueur.

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Section 14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :
ONU 1824

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :
ONU 1824, HYDROXYDE DE SODIUM, SOLUTION

14.3 Classes de danger

ADR/RID : Classe 8, Code : C5
IMDG : Classe 8, Sous-risque-
IATA-DGR : Classe 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :
III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre (ADR/RID)

Panneau d'avertissement : ADR/RID : Kemmler-numéro 80, numéro ONU 1824
Étiquette de danger : 8
Quantités limitées : 5 l
EQ : E1
Emballage contaminé - Instructions : P001 IBC03 LP01 R001
Dispositions particulières pour l'emballage conjoint : MP19
Citerne mobiles - Instructions : T4
Citerne mobiles - Dispositions particulières : TP1
Codification du réservoir L4BN
Code de restriction en tunnel : E

Transport maritime (IMDG)

EmS : F-A, S-B
Dispositions particulières : 223
Quantités limitées : 5 l
Quantités exemptées : E1
Emballage contaminé - Instructions : P001, LP01
Emballage contaminé - Dispositions : -
IBC - Instructions : IBC03
IBC - Dispositions : -
Instructions sur la citerne - IMO : -

Instructions sur la citerne - ONU : T4

Instructions sur la citerne - Dispositions : TP1

Arrimage et manutention : Catégorie A.

Segrégration : SG35

Propriétés et observations : Liquide incolore. Corrosif pour l'aluminium, le zinc et l'étain.

Réaction aux sels d'ammonium, évolution en gaz d'ammoniaque. Provoque des brûlures de la peau, des yeux et des membranes muqueuses. Réaction violente aux acides.

Groupe de ségrégation : 18

Transport aérien (IATA)

Étiquette de danger : Corrosif

Code de quantité exemptée : E1

Avion de transport de passagers et de fret : Quantité limitée : Instructions sur l'emballage.

Y841 - Quantité nette max./Colis. 1 l

Avion de transport de passagers et de fret : Instructions sur l'emballage. 852 – Quantité nette max./Colis. 5 l

Avion de transport de fret uniquement : Instructions sur l'emballage. 856 - Quantité nette max./Colis. 60 l

Dispositions particulières : A3

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible

Rubrique 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le mélange est classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance, aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

Rubrique 16 Autres informations

Date de création : 16 mars 2017

Date de révision : 28 janvier 2019

Numéro de révision : 2

Résumé de la révision : Modification de la date de révision et des informations de numérotation dans l'entête du document. Ajout de la classification de substances citées dans la rubrique 3.

Signification des abréviations utilisées :

Pour les abréviations et les acronymes, voir : Guide sur les exigences d'information et l'évaluation de la sécurité chimique de l'ECHA, chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Principales références bibliographiques et sources de données :

Fiche de données de sécurité du réactif de protéines totales FS par Dyasis, Révision R2, 17/02/2016.

Méthode de classification d'évaluation :

Le mélange est classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Phrases H mentionnées dans la rubrique 2

- H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence mentionnés dans la rubrique 2

- P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P264 : Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 : Nocif par inhalation : consulter un médecin.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Phrases H mentionnées dans la rubrique 3

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de formation

Formation de sensibilisation aux dangers des substances chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, PPE et l'hygiène.

Les informations fournies sont considérées exactes et servent de guide pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination en toute sécurité du produit spécifique indiqué par l'utilisateur.